

Recours contre tiers

Notre accompagnement



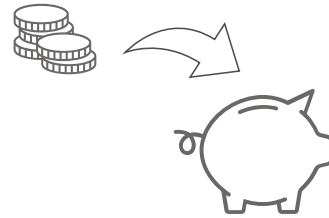
GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

Votre enjeu :

Réduire vos dommages financiers en recouvrant tout ou partie des sommes engagées (franchise, traitements, charges patronales, frais médicaux, capital-décès...)

Réduire, voire annuler le reste à charge

de votre organisation lors d'un accident corporel pour limiter les conséquences financières



Soyez remboursé des prestations sociales restées à votre charge à la suite d'un accident causé par un tiers

Quand déclencher une procédure de recours contre tiers responsable ?

- ▶ Accident de la **circulation** mettant en situation tous types de véhicules
- ▶ Accident dû à un **élément matériel**
- ▶ Blessure causée par un **animal**
- ▶ Blessure ou accident causé par un **enfant**



Notre accompagnement pour vos procédures de recours contre tiers responsable

Gestion de l'intégralité de la procédure*

- **Analyse** des perspectives d'aboutissement avant le lancement du recours
- **Appréciation** du montant complet du préjudice après examen des prestations non couvertes (traitements, charges patronales, frais médicaux, franchise, **capital-décès**)
- **Proposition** de règlement conforme à vos intérêts, à l'appui de la jurisprudence



2 700 dossiers traités
chaque année



3 ATOUTS SÉRÉNITÉ

Délai de 10 ans à compter de la date à laquelle l'état de santé de la victime est reconnu comme **médicalement stabilisé**, pour déclencher le recours

Procédure possible même sur un **risque non couvert** par un contrat d'assurance

Des supports à votre disposition **pour vous aider à détecter les recours** liés aux accidents de vie privée

* Des frais de gestion sont appliqués sur la somme recouvrée, uniquement en cas d'aboutissement de la procédure



Les bénéfices pour votre organisation

95 % des procédures de recours contre tiers responsable sont réglées à l'amiable



Vous gagnez du temps et de la sérénité en confiant votre dossier à des experts qui maîtrisent parfaitement les démarches amiables et judiciaires

Vous êtes tenu informé à chaque étape de l'avancement de la procédure : vous gardez le contrôle et avancez en toute confiance

Vous défendez les intérêts de votre organisation et votre équilibre financier

Réduire, voire annuler le reste à charge de votre organisation lors d'un accident corporel pour limiter les conséquences financières



Des résultats concrets : + de 8 millions d'euros reversés par an



Anticiper aujourd'hui pour protéger demain.

Chez Relyens, nous sommes bien plus qu'Assureur, nous sommes Risk Manager. Piloter, prévenir les risques et les assurer, c'est notre engagement pour protéger plus efficacement les acteurs du soin et des territoires, en Europe. À leurs côtés, nous agissons et innovons en faveur d'un service d'intérêt général toujours plus sûr, pour tous.

Siège social
Route de Creton
18110 VASSELAY – France
Tél : +33 (0)2 48 48 15 15

relyens.eu



**GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES**

Relyens SPS : S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance – 335 171 096 RCS Bourges
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY – N°ORIAS 07000 814 – www.orias.fr
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 24180125318 auprès du Préfet de région

Les informations contenues dans ce document sont non-contractuelles et susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis. L'éditeur de ce document ne saurait voir sa responsabilité tant contractuelle que délictuelle engagée, les pour dommages découlant des actions commises ou omises en raison du contenu de l'information fournie.

Copyright Relyens 2026 – Crédits photos : droits réservés

